

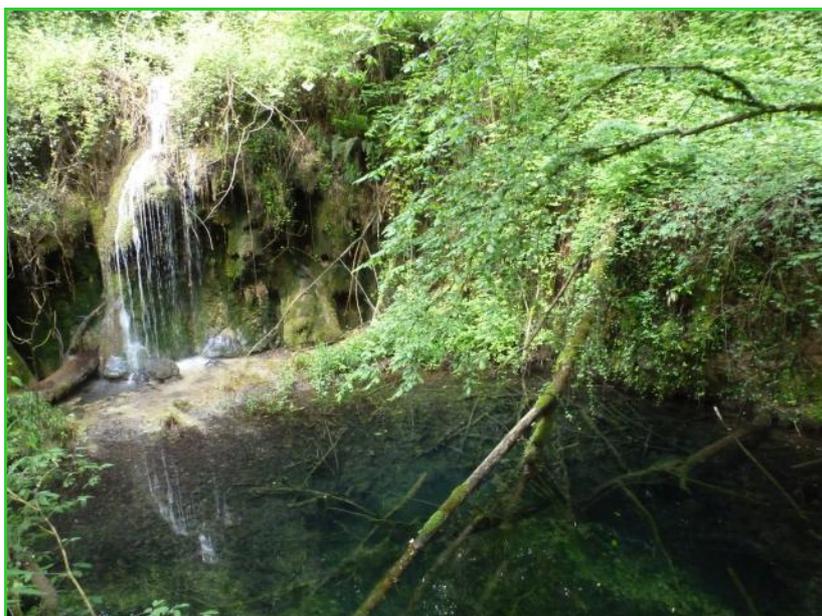
LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



JUIN / JUIL. / AOÛT 2019

SOMMAIRE

Info Mairie.....	P. 2
La vie des commissions.....	P. 5
La vie associative.....	P. 7
Le Dossier.....	P. 14
Infos générales.....	P. 15
À vos agendas !.....	P. 16



Retrouvez-nous sur Facebook!



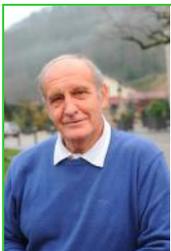
LE DOSSIER

P. 14

Le Budget communal



Et n'oubliez pas de consulter notre site internet :
www.st-aupre.fr



LE MOT DU MAIRE

Concitoyennes, concitoyens,

Soulagement !

Le tapage médiatique des élections européennes est enfin terminé.

Au-delà des querelles politiciennes, des égos, d'un nombre invraisemblable de listes, la prise de conscience, même à Saint-Aupre, de la réalité de la transition énergétique, du respect de l'environnement nécessaire et incontournable pour notre devenir, pour notre planète s'est manifestée.

J'en suis rassuré, satisfait, confiant en l'avenir.

Je tiens à féliciter Magalie Dhalluin, Nelly Gibert nos deux secrétaires pour l'excellent travail d'organisation, de déroulement de ces élections.

Dans le cadre du respect de l'environnement, j'ai deux satisfécits à attribuer : le premier s'adresse aux habitants(es) jeunes et moins jeunes qui ont participé en mars, à la journée «propreté du village» ; le deuxième aux concitoyennes, concitoyens qui ont répondu très favorablement à ma demande de mettre fin à la pollution visuelle (poubelles non rangées après la collecte).

MERCI pour cet acte de civilité et, bien sûr, que cela perdure !

Fin mars 2019, nous avons voté le budget communal.

Pas d'augmentation de la fiscalité des ménages, maintien de notre capacité d'investissement (voir en page intérieure la présentation du budget réalisée par l'Adjointe aux finances).

Pour ce qui est de l'animation du village, le 11 mai l'ACCA organisait leur premier safari truite au bord de cet écrin de verdure qu'est l'Étang des Chartreux.

Pour une première, félicitations pour cette belle réussite ! Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain !

Les 19 et 20 mai malgré un temps maussade et pluvieux le 4ème Passion et Art ainsi que le 10ème Méli Mélo de peinture de l'association Croqu'arts ont recueilli un franc et mérité succès tout comme l'opéra lyrique donné en clôture de ce week-end en l'église. Bravo les artistes !

Le Sou des écoles organise le 16 juin la 22ème Rando du Hibou. Vététistes, randonneurs seront, comme à l'accoutumée, fort nombreux à répondre présents à cette manifestation connue et reconnue.

N'oubliez pas le concours de boules du Foyer Sully et le concert à «la stabule» le 7 juillet chez Maud et Cédric. Des instants conviviaux à ne pas manquer !

Des travaux sont prévus dans les tous prochains mois : la réfection du pont du Barreau, l'extension du columbarium au cimetière de Saint-Aupre le Bas, le renforcement et l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques depuis le transformateur du village en direction de la route du Champtoraz sur environ 600m avec pose d'un transformateur.

L'été est là, propice à diverses festivités.

Puis-je vous demander, comme chaque année, de respecter le voisinage, d'être acteur du bien vivre ensemble et de favoriser des relations conviviales et non conflictuelles.

Je vous en remercie.

Nelson Mandela disait : «aucun de nous agissant seul ne peut atteindre l'acceptation, la reconnaissance de l'autre, des autres ».

Bien à vous et bonnes vacances !

Votre Maire, Pierre Durand.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public

Séance du 25 mars 2019

2019-07 : Approbation du compte administratif 2018

2019-08 : Approbation du compte de gestion 2018

2019-09 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

2019-10 : Fixation des taux d'imposition 2019

2019-11 : Vote des subventions

2019-12 : Vote du budget primitif 2019

2019-13 : Autorisation à donner à M. le Maire de signer une convention employeur public/SDIS de l'Isère relative à la disponibilité pour intervention et formation des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail

2019-14 : Modalités d'attribution du nouveau régime indemnitaire

2019-15 : Autorisation à donner à M. le Maire de signer une convention de partenariat avec AEJ pour la mise à disposition de jeux

Séance du 13 mai 2019 :

2019-16 : Autorisation de demander une aide financière au Pays Voironnais dans le cadre du fonds de concours aux communes : projet d'achat d'équipements techniques

2019-17 : Autorisation de demander une aide financière au Pays Voironnais dans le cadre du fonds de concours aux communes :

projet d'achat d'un nouveau columbarium

2019-18 : Autorisation de demander une aide financière au Pays Voironnais dans le cadre du fonds de concours aux communes : projet de reconstruction du pont du Barreau

2019-19 : Autorisation à donner à Mme la 1^{ère} adjointe de signer une convention avec météo France pour la mise à disposition du terrain sur lequel se situe la station de mesures météorologiques

2019-20 : Motion en faveur de la poursuite du service public forestier de l'ONF

ETAT CIVIL

Naissances :

23/04/2019 GRACIA Isandro

Décès :

28/04/2019 MOREL Chantal épouse ALLEGRET



L'Etat civil que nous faisons paraître lors de chaque édition provient de la réception des avis de naissances, décès délivrés par la commune où l'événement a eu lieu.

Il arrive parfois que ces avis nous parviennent tardivement ce qui peut expliquer un décalage entre la date de l'événement et sa parution dans le bulletin.

Recensement citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

Soit auprès de **la mairie** muni des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Soit sur le site www.majdc.fr

À quoi sert le recensement citoyen ?

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

L'attestation de recensement doit être présentée pour les inscriptions aux examens (BEP, Baccalauréat...) mais aussi pour s'inscrire à l'examen du permis de conduire (à partir de 17 ans).

Attestation de recensement

À la suite du recensement la mairie délivre une attestation de recensement.

Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire ;
- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours. La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

En cas de perte ou de vol, une attestation de situation administrative vous sera adressée par le **Centre du Service National de Varcès (pour le département de l'Isère)**.

Pour cela, vous devez lui en faire la demande :

De préférence par courriel :

csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr

ou par courrier : Centre du Service National de Varcès,
BP 08, 38 761 Varcès Cedex

Changement de situation

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous êtes tenus d'informer votre centre du service national de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle vous concernant. Cette obligation ne cesse pas avec la journée défense et citoyenneté (JDC).

Attention : toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.

En l'absence de recensement :

- Le jeune ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer.
- Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans.
- Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

À noter :

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.



Objets trouvés en mairie

Les objets trouvés sur la commune nous sont souvent rapportés en mairie (clés, blousons, casquettes, lunettes de vue, sacs, doudous...).

Alors si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à nous appeler en mairie pour savoir s'il a été retrouvé !

Secrétariat de mairie : 04 76 06 01 06





Le facteur vous alerte Votre chien peut mordre



Randy a mordu le facteur en passant sa tête à travers le grillage du jardin

15 jours d'arrêt de travail et 7 points de suture



En liberté dans la cour de la propriété, Nebraska a mordu le facteur qui distribuait un recommandé

3 mois d'arrêt de travail, morsures au mollet et à la hanche, des séquelles à vie



Rex a mordu la factrice en pleine rue aux côtés de sa propriétaire

3 jours d'arrêt de travail, stress quotidien pour la factrice qui part en tournée la peur au ventre

En cas de morsure ou de risque, la distribution du courrier sera systématiquement suspendue à l'adresse concernée, il en va de la sécurité de votre facteur.



Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur !

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes.

La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chien sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne-Rhône-Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.



LA POSTE

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
 - réduit de 9 mois en moyenne l'espérance de vie ;
 - est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des déchets verts que l'on estime en moyenne à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture essence récente

13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente

1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne



50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Quels sont les risques ?

Le brûlage des déchets verts à l'air libre entraîne une pollution importante, mais aussi un risque d'incendie. Sans compter qu'il n'est pas certain que vos voisins apprécient la fumée et les odeurs qui s'en dégagent...



Comment savoir si mes déchets sont concernés ?

Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes font partie de ce qu'on appelle les déchets verts.

Si je ne peux pas les brûler, comment me débarrasser de mes déchets verts ?

Vous pouvez apporter vos déchets verts en déchèterie, mais également en faire un compost, et valoriser ainsi vos déchets organiques de jardin et de cuisine. Certaines communes organisent aussi des collectes de déchets verts en porte à porte.

Suis-je vraiment concerné ? Et qu'est-ce que je risque ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée ; en cas de non respect de l'interdiction, vous risquez une amende de 450€.

LA VIE DES COMMISSIONS

COMMISSION ENFANCE SCOLAIRE



Thérèse RIONDET

Dossier inscriptions réinscriptions cantine/garderie pour la rentrée 2019 à rapporter en mairie avant le 21 juin 2019

Comme chaque année, vous devez nous remettre votre dossier pour la cantine-garderie et vérifier les informations entrées sur votre compte Issila (vos coordonnées, celles des personnes autorisées...).

Le cas échéant, il faut également ajouter votre enfant qui fera sa première rentrée à l'école.

Les modalités d'inscription et réinscriptions vous seront envoyées **par mail début juin**.

Les documents sont téléchargeables sur la page d'accueil d'Issila (avant d'entrer vos codes).

Les dossiers doivent être remis **complets** (hors attestation d'assurance que vous nous donnerez à la rentrée à la mairie si vous ne pouvez pas l'obtenir maintenant).

Lorsque votre dossier aura été validé, vous recevrez un mail courant août pour effectuer vos programmations.

Pour toutes questions contacter la mairie au 04 76 06 01 06.



Remise des permis piéton

Les enfants de CE1/CE2 ont passé leur permis piéton à l'école. Ils avaient travaillé le sujet avec le endarme Lambolez et leur enseignant Franck Palas.

Pour officialiser l'obtention de leur premier permis, les enfants furent reçus en mairie par les élus, dont le maire Pierre Durand et l'adjointe au maire en charge de la vie scolaire Thérèse Riondet, Michelle Blanchin et Véronique Bally, conseillères municipales.

Certains que cet apprentissage leur permettra de se comporter en petits citoyens responsables sur nos routes, les élus leur avaient préparé un petit goûter bien apprécié par ces jeunes lauréats.

Cette opération se déroule depuis plusieurs années dans notre école, elle sera bien entendu reconduite.



Les pompiers en visite à l'école

Nous le savons tous : recruter des pompiers volontaires est chose difficile !

À Saint-Aupre la formation commence très tôt...

Marie Leisering, l'enseignante des moyens – grands de maternelle, profitant de l'expérience d'un papa pompier pro a souhaité initier les enfants de sa classe et, à la grande joie des enfants, les portes des camions pompiers étaient ouvertes sur la place de l'église.

Prendre la place du chauffeur, activer le gyrophare, savoir comment la lance est dépliée... que de choses nouvelles à raconter à papa maman !!!



Vous arrivez sur la commune et vous avez des enfants âgés de 3 ans ou plus

Contactez la mairie afin d'inscrire vos enfants à l'école du Tilleul pour la rentrée de Septembre 2019.

Par mail : accueil@st-aupre.fr ou par téléphone **04 76 06 01 06**

Le dossier d'inscription est également disponible sur la page d'accueil de notre site internet :

www.st-aupre.fr

COMMISSION URBANISME

Informations urbanisme

Depuis le **1^{er} janvier 2016**, le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Aupre est caduque.

Les règles d'urbanisme applicables sur la commune plus couvertes par un document d'urbanisme (POS – PLU) article L 174-1 du code de l'urbanisme relèvent désormais du **Règlement National d'Urbanisme (RNU)**. Les demandes d'autorisation de construire, une fois instruites par le service ADS (Autorisation Droit des Sols du Pays Voironnais) sont par conséquent soumises à l'avis conforme du Préfet en application de l'article L 422-6 du code de l'urbanisme.

En conséquence, la commune est soumise aux dispositions des articles L 122-5 et suivants du code de l'urbanisme relatif à la protection et au développement de la montagne (loi montagne) **imposant une urbanisation réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants**.

De plus, depuis le 7 mai 2009, la carte des risques naturels est applicable à toutes demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette dernière affichée en mairie, indique par secteur de la commune **les risques d'inondations** (crues rapides des rivières, crues des torrents, ravinement et ruissellement sur versant), **les mouvements de terrain** (glissement de terrain, chutes de pierres et de blocs, effondrements). Divers degrés d'incidence (faible – moyen – fort) déterminent la constructibilité ou non et les préconisations qui peuvent s'imposer.



La carte des aléas (risques) est applicable à toute demande d'urbanisme ;

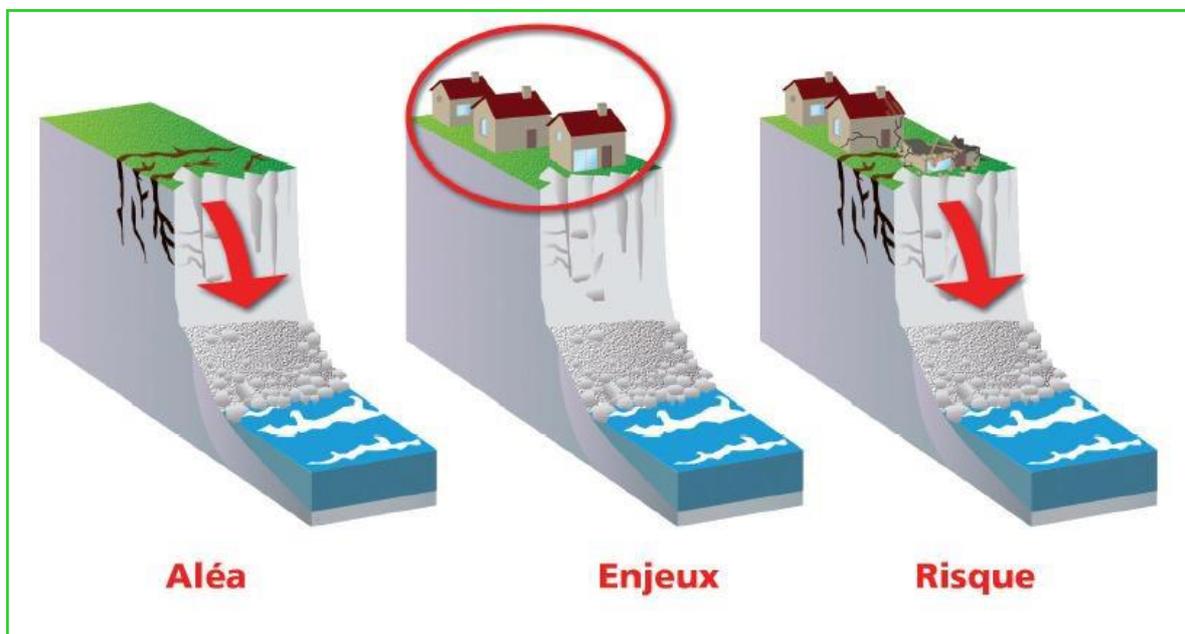
Ces documents servent au service ADS du Pays Voironnais pour instruire les demandes de permis de construire.

Le Conseil Municipal a souhaité, au regard de nouvelles dispositions applicables, procéder à une révision de la carte des risques. Cette dernière a été confiée au bureau d'études ERGH et au service Restauration des Terrains de Montagne (RTM). Cette étude est aujourd'hui terminée. Afin de vous présenter la nouvelle carte des risques nous vous convions à

**UNE RÉUNION PUBLIQUE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 13 JUIN 2019 À 18h30**

REPORTÉE

Nous vous attendons nombreux.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le REPÈRE

Les récréations musicales, c'est un mercredi soir une fois par mois, à partir de 18h30, on y rencontre des musiciens, des chanteurs de tous âges et de tous styles. On y entend toutes les musiques, on chante un peu tout ce qu'on veut, avec un bout de pizza et souvent un petit dessert apporté par une ou un participant qui a eu le temps de faire un gâteau. Occasion aussi de faire sauter un petit bouchon... Donc, il y a forcément de la bonne humeur et c'est bien entendu ouvert à tout le monde même à ceux qui veulent simplement écouter. Bien mieux que « The Voice » non ?



Des expositions : Jean Pierre Barnier (photos), Noémie Gervais (photos), la biodiversité, Gisèle Vial (peinture) et le commerce équitable se sont succédés sur les murs : des sujets variés qui reflètent l'ouverture du REPÈRE et qui apportent aux usagers des raisons de découvrir et de s'émerveiller.

Une chasse aux œufs

Pour Pâques, les cloches sont passées et les enfants du village ont été invités à rechercher sur la place les friandises qu'elles avaient laissées. Le lapin Marie-France a veillé à ce que tous repartent avec un joli trésor chocolaté.

Un joli moment...



Des répétitions publiques

Des groupes de théâtre, de conteurs, de musique viennent essayer leur spectacles en petit comité : cela permet de recevoir des réactions, des ressentis avant de se lancer sur les scènes régionales. Ainsi, RADIO AM, les COLPORTEURS, les 3B, ENTRE PARENTHESES sont venus et ont présenté leur prochain spectacle en avant-première. Et parfois devant une salle pleine...

Souvent les locaux sont trop petits mais parfois, on regrette

qu'il n'y ait pas plus de monde comme pour la semaine de la biodiversité avec sa conférence, la pièce de théâtre. Dommage ! Surtout pour les absents...

La mondée, la soirée Toque à Thème ou la présentation du Cairn, la monnaie locale, les matinées croissants du dimanche, la conversation anglaise et autres ateliers (couture, écriture) réunissent des fidèles de plus en plus nombreux.



Notre volontaire service civique Léo Carabin en fonction depuis novembre 2018 achèvera sa mission de 8 mois mi-juillet et partira vers de nouveaux horizons. Un appel à candidature est lancé pour une nouvelle mission qui commencera en novembre.

Les volontaires (entre 18 et 25 ans) peuvent se manifester dès maintenant auprès du REPÈRE ou du secrétariat de mairie.

En attendant, il y a le mois de juin....

Le 14 juin, une soirée spectacle hors du commun dans la grange du manoir : « **À portée de voix** » vous invite à écouter une lecture dédiée aux femmes, « **Talents de femmes, Femmes de talents** » des textes de femmes exclusivement sportives, artistes, femmes politiques etc... ponctuée par 2 chanteuses. Ce sera ensuite « **UNE ODE À LA CHANSON, DE FERRÉ À JULIETTE** » par **Nawel Dombrowsky accompagnée par Nolwenn Tanet** à l'accordéon et au piano.

Rendez vous à 20h.



Le 22 juin, journée spéléo : ceux qui veulent découvrir la grotte de Saint-Aupre pourront le faire grâce à Patrice Roth et son équipe. Ils encadreront en toute sécurité des groupes de 12 personnes (matériel prêté, inscriptions indispensables sur le sondage en ligne)

Le 23 Juin, Fête de la Musique, à partir de 16h30 : une scène ouverte dans l'esprit des récréations musicales ou chacun pourra apporter de quoi partager un moment convivial jusque tard dans la soirée.

Tout sur le REPÈRE sur notre site : www.lereperestaupre.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

Comité des Fêtes



C'est pour le 21 & 22 septembre prochain mais nous sommes déjà sur la « brèche » et nous attendons toutes les bonnes volontés afin de partager les tâches :

**le mardi 18 juin à 20H30,
salle du conseil municipal,**

Début septembre, **les permanences sont prévues les samedis 7 et 14 septembre de 9h à 12h en mairie.**

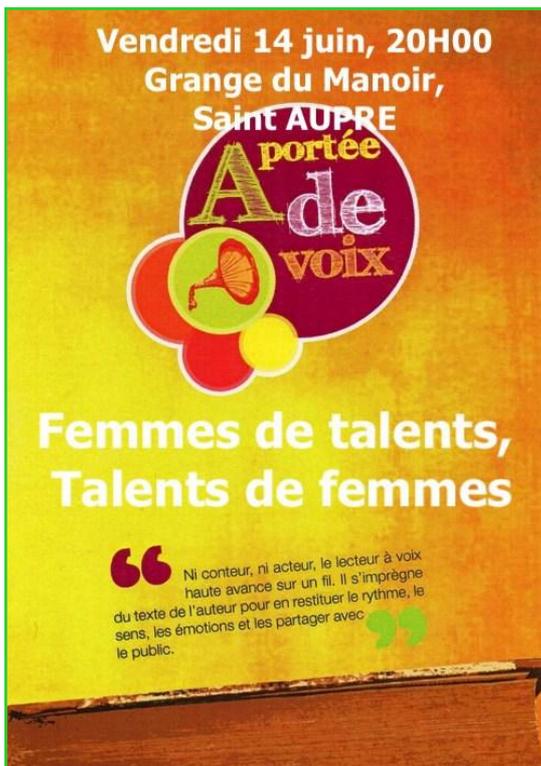
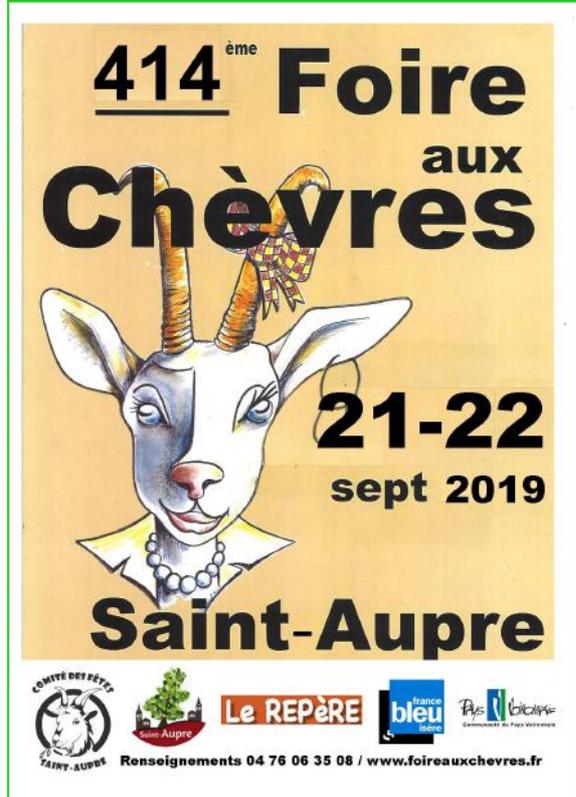
Si vous pouvez et voulez donner un coup de main, n'hésitez pas à venir lors de ces deux matinées.

Vous trouverez le site du comité : www.foireauxchevres.fr/comite/les-ag/, (rubrique les AG), un document qui permet de voir les postes où il faut encore trouver du monde pour aider.

Choisissez votre tâche et inscrivez-vous par mail, ou par téléphone.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Pour cette 414ème, nous aurons des tracteurs anciens et une batucada, il va y avoir de l'ambiance !



CONCERT À LA STABULE

Pour fêter la fin de l'année scolaire, Maud, Cédric et Damien invitent tous les Saintaupriens au traditionnel « **Concert à la Stabule** » :

le dimanche 7 juillet à partir de 18h

Cette année nous aurons le plaisir d'entendre le groupe **NO BRUSHING FOR MEN**.

Comme chaque année, il sera possible de déguster le menu proposé par Maud, Cédric et Damien.

La buvette est assurée par le comité des fêtes. On accepte bien volontiers un coup de main pour installer buvette, tables et barnums à partir de 15h sur place.

LA VIE ASSOCIATIVE

LE MAUVAIS TEMPS NE PEUT RIEN CONTRE LA PASSION !!!

La pluie n'a pas découragé les passionnés de CROQU'ARTS et du REPÈRE : le week-end a montré que lorsqu'on aime, on n'a peur de rien.

Un Méli Mélo magnifique et varié, plus de 33 exposants artistes, 11 concerts au total, le mur de l'école a même pris un coup de soleil. La grange du manoir, qui est en passe de devenir le Zénith de notre village, était pleine le samedi soir et l'église aussi.

Un grand merci aux services techniques de la commune, à nos secrétaires de mairie ainsi qu'à la municipalité et au conseil paroissial sans lesquels Passion et Art ne serait pas.

Rendez vous l'année prochaine !



L'association Foyer Sully
organise son

Concours De Pétanque

Dimanche 23 Juin 2019

Place de l'église de St Aupre
9h Début des inscriptions
10h Début du concours

10€	Gros lots	Buvette	Barbecue (le midi)

Pré-inscription possible en envoyant votre demande à foyersully@gmail.com
en mentionnant le nom de l'équipe (doublette)

FÊTE DE LA MUSIQUE ET TOQUE A THEME !

DIMANCHE 23 JUIN À PARTIR DE 17H

PRENEZ VOS INSTRUMENTS OU VOS OREILLES ET VENEZ JOUER OU SIMPLEMENT ÉCOUTER !
TOQUE À THÈME : SUR LE THÈME DE L'ÉTÉ
CHACUN PRÉPARE UNE SPÉCIALITÉ GOURMANDE ET L'APPORTE POUR LE PARTAGER

Le REPÈRE



FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez découvrir les associations du Bassin de Vie (Saint-Aupre, Saint-Etienne de Crossey, Saint-Nicolas de Marcherin) et vous inscrire aux activités annuelles proposées !

**Vendredi 6 septembre
à partir de 18h**

à la salle des fêtes de Saint-Étienne de Crossey

LA VIE ASSOCIATIVE

Sou des écoles



La Rando du Hibou

Le Dimanche 16 juin 2019, le Sou des Ecoles de Saint-Aupre organise sa 22ème Rando du Hibou.

Près de 1 000 participants viennent de toute la région Auvergne Rhône Alpes et ses alentours profiter du cadre exceptionnel du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Comme chaque année, les départs et les retours se font à partir de la place du village à Saint-Aupre. Mais nous traversons aussi les communes de Saint Etienne de Crossey, Saint Nicolas de Macherin, Saint Laurent du Pont et Miribel les Echelles. En passant essentiellement par les forêts et les chemins, la nature environnante est explorée en tout sens.

Dans les nouveautés pour cette édition, nous avons pris le parti de parcours « gigognes », comme les poupées russes pour les parcours VTT. Les 2 plus petits parcours ont une base commune, complétée par des portions adaptées à chaque niveau.

Pour les jeunes baroudeurs (et pour le même tarif), nous vous proposons de partir pour une distance de 10 km, et de la compléter éventuellement de 5 km supplémentaires. Cette boucle est accessible sur le dernier tiers du parcours. Alors, s'il reste encore de l'énergie dans les mollets de votre (vos) petit(s) rouleur(s) et que le retour par les marais semble « trop » facile, ajoutez à votre balade ces 5 km et découvrez un tout autre aspect du village en passant par le haut de Saint-Aupre avant de revenir au centre du village.

Pour les sportifs, la même option est disponible sur le 20 km.

En solo ou en famille, chacun trouvera un terrain adapté à sa pratique.

Comme d'habitude, **tous les départs se font entre 7h30 et 10h en fonction des circuits :**

4 circuits VTT :

- ◆ La Tournée des Grands-Ducs* 50 km, 3 ravitaillements, tarif 8 euros
- ◆ La Ronde des Hulottes* 35 km, 2 ravitaillements, tarif 7 euros
- ◆ La Trace du Hibou 20 km (option 25 km), 2 ravitaillements, tarif 6 euros
- ◆ La Balade des Chevêches 10 km (option 15 km), 1 ravitaillement, tarif 5 euros

Assistance technique sur les circuits 35 km et 50 km

**Déconseillée aux moins de 14 ans*

3 circuits pédestres :

- ◆ La Chouette Trace 16 km, 2 ravitaillements, tarif 7 euros
- La Coursette de la Chouette 12 km, 1 ravitaillement, tarif 5 euros
- ◆ La Chevêchette 6 km, 1 ravitaillement, tarif 3 euros



Tous nos circuits sont gratuits pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour tous ceux qui ont soif ou un petit creux, une buvette sera installée sous le préau extérieur de l'école.

Nous avons aussi invité 2 food-trucks pour la restauration. Un groupe de musique local Jess&Co assurera l'ambiance musicale.

L'un de nos partenaires proposera des démonstrations et test de bâton de marche et de VAE (Vélo à Assistance Electrique) sur la place de l'église.

La Fête de l'école

La Fête de l'école aura lieu le **Samedi 29 Juin 2019**. Le Sou des écoles de Saint-Aupre invite tous les enfants de l'école, accompagnés de leurs familles à venir passer un après-midi de kermesse dans la cour de l'école.

Au programme, un assortiment de jeux traditionnels tels que la pêche aux canards, des jeux de bois, mais aussi des animations à découvrir sur place. Tous les stands sont gratuits et en libre accès aux enfants. Une buvette sera à disposition de tous les participants.

Comme l'année dernière, la journée se terminera par un repas tous ensemble (préparé et servi par un traiteur). Les détails à venir dans les cartables des enfants.

Un grand merci d'avance à tous les bénévoles, aux professeurs et à la Mairie pour leur participation et/ou leur accompagnement.

Bonne fin d'année scolaire !

Bonnes vacances d'été à tous et rendez-vous à la prochaine rentrée scolaire !

LA VIE ASSOCIATIVE

ACCA



Depuis le 15 Mai 2019 les personnes qui souhaitent pêcher à l'Étang des Chartreux au Grand Vivier pourront retirer les cartes auprès des chasseurs de Saint-Aupre dans un premier temps.

Les tarifs :

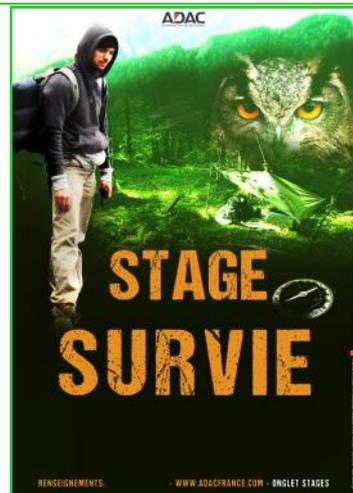
- 50€ à l'année,
- 10€ à la journée
- 25€ pour les titulaires d'une carte de chasse sur l'ACCA de Saint-Aupre.
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Un nouveau règlement intérieur sera affiché sur la barrière et chacun devra en prendre connaissance.

Par la suite les cartes seront retirées soit au Vival de Crossey, soit à EM Ecologie dans la zone de La Bouboutière à Saint-Aupre, soit à la Maison du chasseur (Armurerie au Rousset / Voiron)

Règlement par chèque si possible.

ADAC



L'ADAC organise un stage de survie en pleine nature. un bon moyen d'apprendre à faire du feu sans allumette, construire un abri, se nourrir et s'orienter sans le confort technologique.

Il se déroulera du 15 juin à 11h au 16 juin à 12h.

Tarif 130€.

Pour s'inscrire site : www.adacfrance.com puis onglet stage Renseignements au 07 67 11 78 77 ou email eququet@gmail.com

ETANG DES CHARTREUX

REGLEMENT INTERIEUR

► OUVERTURE

- A partir du week-end suivant le 8 Mai hors safari jusqu'au 2ème lundi d'Octobre inclus
- Jours d'ouverture : Tous les jours

► PRIX DES CARTES

- 25 € Carte annuelle pour les titulaires de la carte de chasse à St Aupre (nominative)
- 50 € Carte annuelle pour les non-titulaires de la carte de chasse (nominative)
- 10 € Carte journalière (nominative)
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

► LIEUX POUR PRENDRE SA CARTE

- Maison de l'écologie (zone artisanale la bouboutière)
- Vival Crossey (centre St Etienne de Crossey)
- La Maison du chasseur (armurerie St Nicolas de Mache-rins)

► PÊCHE

- Le nombre de cannes est limité à 2 par pêcheur.
- Tout pêcheur doit être en possession d'une carte valable pour la journée ou pour l'année. Sur réquisition des per-

sonnes agrémentées par l'ACCA (gardes particuliers), cette carte devra être présentée. Les cartes sont exigibles à partir de 7h du matin. Tout pêcheur contrôlé sans carte s'en verra attribué une au double du tarif fixé pour la journée. Sur demande du pêcheur contrôlé tout responsable devra justifier son intervention en présentant ses papiers de garde de chasse particulier.

- Brochet : 1 poisson par pêcheur et par jour de pêche TAILLE COMPRISE ENTRE 50 et 70 CM
- Pêche de nuit interdite
- Toute embarcation est interdite sur l'étang

► POISSON

L'étang est empoissonné chaque année en carpes, tanches, gardons, brochets et carpes chinoises (amours blancs) dont la capture est interdite. Ce poisson qui ne se reproduit pas dans nos eaux a été introduit pour réguler les herbiers. Toutes carpes de plus de 4kg devront être relâchées car les grosses carpes font parties du patrimoine de l'étang et doivent le rester.

► LOCATION DE L'ETANG

Sous conditions que les organisateurs demandent les droits de parking aux propriétaires concernés

- Location de l'étang à une association locale prix : 200€ (la journée)
- Location à une association extérieure prix : 500€ (la journée)

LA VIE ASSOCIATIVE

Dynamique Gym

L'année scolaire 2018-2019 se termine bientôt ; il est temps pour notre association de s'organiser pour l'année prochaine.

Nous vous invitons à venir vous inscrire le vendredi 14 juin 2019 à partir de 19h30 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Etienne de Crossey.

Les places au cours de Pilate sont limitées : c'est un cours exigeant qui nécessite une correction des positions par le professeur. De plus, une présence assidue tout au long de l'année est demandée pour pouvoir progresser et suivre l'évolution des exercices.

C'est pourquoi si vous souhaitez vous inscrire à ce cours, nous vous demandons d'être présent le jour des inscriptions afin de nous montrer votre degré d'implication pour cette activité. Nous vous rappelons que pour accéder à l'ensemble des cours en septembre, il faudra nous fournir un certificat médical de moins de 3 ans.

La cotisation s'élève à 170€ et vous permet d'accéder à tous les cours que vous souhaitez sans supplément.

Nous serons également présents au forum des associations en septembre prochain.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Colette, notre présidente, à l'adresse suivante : cocoperrin56@gmail.com



Le Tilleul m'a dit

Le Tilleul m'a dit a tenu le bistrot du week-end Passion et Art les 18 et 19 mai dernier.



Nous tenions à remercier très chaleureusement toute l'équipe du REPÈRE, les jeunes qui nous ont aidé au service et tous ceux qui ont bravé les éléments pour venir se restaurer, boire un coup à la buvette et applaudir nos saynètes.

Toute la troupe du Tilleul m'a dit

AS Crossey Football

TOURNOI DE FOOTBALL INTER ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS



SAINT ETIENNE DE CROSSEY
Samedi 22 juin 2019



Renseignements sur as.crossey@gmail.com



Coubelire

Philippe Schneider, auteur de « L'homme qui voulait accoucher de la lune » en 2017 et habitant de Saint-Aupre participera au salon des écrivains de la région :



Samedi 15 juin de 10h à 19h
à la salle communale de Coublevie.

40 auteurs seront présents.
Entrée gratuite.

LA VIE ASSOCIATIVE



Lancé en mars 2018 sur Voiron, le Cairn couvre maintenant les 2/3 du département de l'Isère, avec un réseau de 250 professionnels, et 120 000 cairns en circulation. La monnaie locale progresse et démontre un vrai potentiel pour qui veut consommer éthique et local.

Sur le Pays Voironnais, une soixantaine de professionnels adhèrent au réseau dans des secteurs très variés. Vous pouvez demander à recevoir la liste de ces professionnels par mail à contact.paysvoironnais@cairn-monnaie.com ou retrouver tous ces adhérents du département sur le site cairn-monnaie.com

En utilisant le Cairn dans vos achats quotidiens, vous participez à une démarche citoyenne et collective qui stimule l'économie locale, car la monnaie locale ne peut pas s'éva-

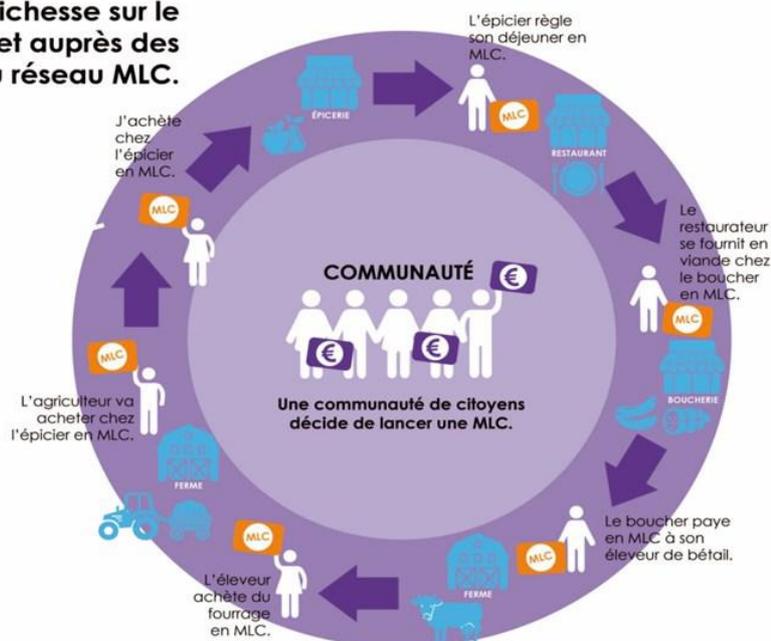
der pour de la spéculation, elle reste en permanence en circulation sur le territoire, comme le montre le schéma ci-dessous.

En complément, en convertissant vos euros en cairns, vous alimentez des fonds de garantie en euros qui vont soutenir des projets locaux, éthiques et responsables. Une raison supplémentaire d'utiliser le Cairn.

Le REPÈRE a adhéré au Cairn : vous pourrez désormais régler en cairns les activités et le pain/croissants des dimanches matin. Le REPÈRE est aussi devenu Comptoir de change : plus besoin de descendre à Voiron pour récupérer vos cairns

Voir heures d'ouverture du local sur le site www.lereperestaupre.fr

Au fur et à mesure de sa rotation, l'argent crée de la richesse sur le territoire et auprès des prestataires du réseau MLC.



Bibliothèque de Saint-Étienne de Crossey : horaires d'été et animations

Les horaires et fermetures durant l'été :

La bibliothèque passe aux horaires d'été du 8 juillet au 24 août:

lundi : 18h-20h
mercredi : 17h-19h
jeudi : 15h-17h
samedi : fermé

Fermeture de deux semaines du 12 août au 24 août.

Réouverture aux horaires habituels le lundi 26 août

Animations:

- Club lecture le 10 juillet à 19h30 : Voyages en littérature - escale en Afrique.
- Lancement Livres à vous le 18 juin à partir de 17h30 au Grand-Angle de Voiron.



Budget 2019

Le Conseil municipal a voté le 25 mars 2019 le Compte Administratif 2018 et le Budget Primitif 2019.

Le compte administratif 2018

Il retrace exactement les dépenses et les recettes de l'année écoulée et est en tout point conforme au compte de gestion fourni par la Trésorerie Principale, comptable de la mairie. En section de fonctionnement les résultats cumulés font apparaître un excédent de 219.778,89 €.

Cet excédent permet de couvrir en priorité le déficit cumulé d'investissement y compris les restes à réaliser (dépenses commandées mais non réglées et recettes non reçues), le solde soit 151.456,56 € sera repris dès le budget primitif 2019 pour financer les investissements.

Le budget primitif 2019

En fonctionnement, ce budget comme le précédent est marqué par la volonté de limiter les coûts de fonctionnement et de rechercher systématiquement le meilleur financement. Par le biais de notre effort et renégociation de contrats, nous avons réussi à contenir nos dépenses de fonctionnement.

Le budget 2019 entend poursuivre la maîtrise des dépenses. Ainsi les dépenses de fonctionnement à caractère général, les charges de personnel, de gestion courante et les charges financières sont stables, voire en légères diminutions.

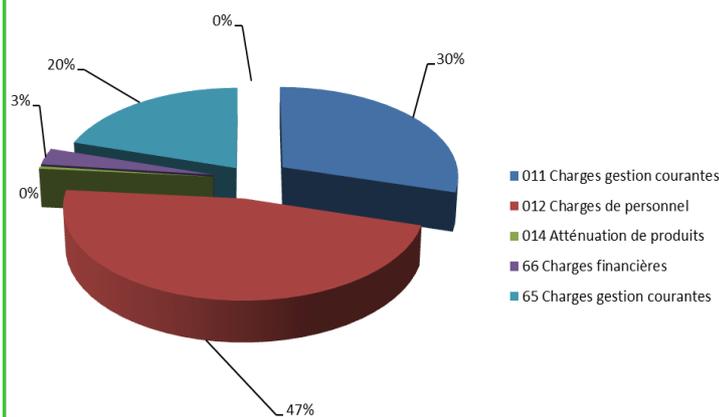
En ce qui concerne les recettes de fonctionnement et particulièrement les dotations, pour la première fois depuis trois ans nous ne subissons pas de baisse, l'impact aura été d'une diminution 50.000 €, que ce soit sur la dotation globale de fonctionnement de l'Etat et la dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Pour le budget 2019, après avoir décidé l'augmentation des taxes en 2016 afin de conserver une marge de manœuvre suffisante en cas d'imprévu et de maintenir un autofinancement permettant d'investir à minima, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition voté en 2016 soit :

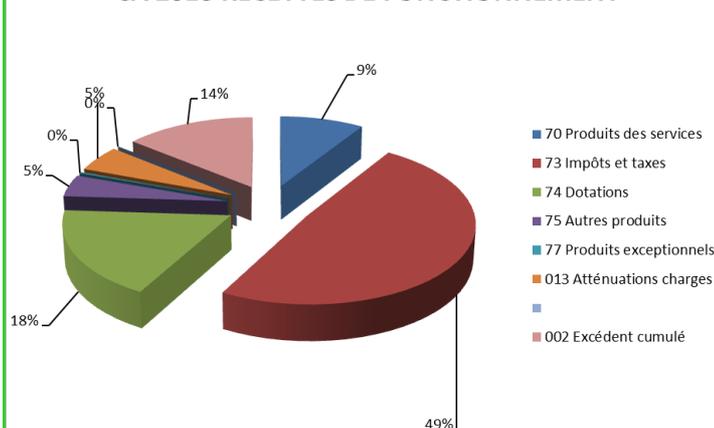
Taxes d'habitation	9,94 %
Taxes sur le foncier bâti	19,60 %
Taxes sur le foncier non bâti	55,05 %

Avec la suppression progressive pour certains administrés de la taxe d'habitation et l'incertitude sur les dégrèvements, et l'assurance du maintien de nos recettes, le produit attendu devrait permettre le maintien de notre niveau d'autofinancement et de faire face aux principales charges de fonctionnement.

CA 2018 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CA 2018 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le budget prévisionnel 2019 de fonctionnement s'équilibre à 776.800 € dont un virement prévu à la section d'investissement de 141.000 €, l'excédent de fonctionnement correspond à l'autofinancement qui permet de couvrir une partie des investissements.

Le budget d'investissement avec les restes à réaliser en dépenses pour les opérations déjà démarrées en 2018 non soldées et les nouveaux projets s'élève à 340.389,43 € dont 216.477,82 € de dépenses de travaux et divers investissements, la différence couvrant le remboursement du capital de la dette et les charges des investissements antérieurs.

Les orientations du budget 2019 montrent une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un suivi des dépenses courantes et des renégociations de contrat.

En investissement, le montant stable des dépenses prévues en 2019, tient compte principalement des travaux de réfection du pont du Barreau qu'il faut reconstruire en totalité, pour une estimation environ de 125.000 €, avec des subventions attendues principalement du Département, du Pays Voironnais ou de l'Etat.

Les principaux autres postes de dépenses étant la voirie et le patrimoine que nous essayons de maintenir en excellent état, sans recours à l'emprunt.

INFOS GÉNÉRALES

Pays voironnais

FORUM « DÉPART A L'ÉTRANGER »

Partir à l'étranger... Toute une aventure !

Le départ à l'étranger est devenu aujourd'hui une étape (presque) incontournable dans un parcours professionnel. Cela atteste d'un bon niveau de langue étrangère, d'une ouverture d'esprit, de la capacité à s'adapter à un nouvel environnement... Autant d'atouts qui favorisent l'accès à l'emploi.

Pourtant, les idées reçues persistent sur les difficultés pour partir vivre une expérience à l'étranger, par exemple : il faut bien parler la langue du pays pour partir, il faut avoir de l'argent de côté pour partir, les démarches pour trouver le logement, le stage/l'emploi à l'étranger sont compliquées, ...

Pour déjouer ces idées toutes faites, vous informer sur les conditions, les démarches à mettre place, les aides possibles, la **Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan** organise un forum **le jeudi 27 juin 2019 à 14h30** dans les locaux de la Maison de l'Emploi 40, rue Mainssieux à Voiron.

Quel que soit votre objectif : travailler, faire un stage, une formation, voyager, découvrir une nouvelle culture, être bénévole, faire de l'humanitaire, s'occuper d'enfants..., ve-



nez rencontrer des professionnels spécialisés sur le départ à l'international qui vous donneront des informations, des conseils, des contacts et de la documentation utiles pour tenter une aventure à l'étranger. Accès libre

Référente de l'action Anne-Hélène PONZA - Conseillère Emploi Formation Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan 40 rue Mainssieux – CS 80363 - 38516 Voiron cedex Tél. : 04 76 93 17 18 www.emploi-paysvoironnais.org

DE QUELLE COULEUR SERA VOTRE BENEVOLAT ?



pour tous, toute la vie, partout



ANIMER

RENCONTRER

SUPERVISER

GÉRER

ACCOMPAGNER

AIDER

ECOUTER

ORIENTER

PARTAGER

L'ADMR accorde une grande importance à ses bénévoles. Aujourd'hui, elle compte sur vous pour pouvoir continuer son action sociale.

L'ADMR vous propose plusieurs missions adaptées à vos attentes, votre personnalité, vos compétences et au temps que vous souhaitez lui consacrer.

L'ADMR de Voiron est une association locale de services à la personne, gérée par une équipe de Bénévoles œuvrant au quotidien pour apporter un service de qualité à l'ensemble de la population.

Concrètement, l'ADMR de Voiron réalise 24 700 heures d'interventions, auprès de 180 personnes aidées au quotidien, par 26 salariés, sur 14 communes desservies.

Ses valeurs : l'aide pour tous, le contact, la proximité, la solidarité, le lien, la convivialité, le partage des connaissances.

Vous souhaitez rejoindre l'association ou vous souhaitez simplement plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter !

ADMR DU VOIRONNAIS
45 AVENUE DE PAVIOT
38500 VOIRON

04 76 07 95 19 admr@admr-voiron.fr / www.admr-voiron.fr

Pays voironnais

Dans le cadre de l'actualisation de son Projet de Territoire, la Communauté du Pays Voironnais a tenu à organiser une phase d'écoute auprès de la population. Afin de restituer les résultats de cette phase d'écoute mais aussi et surtout de mettre en débat les différents points de vue recueillis, la CAPV souhaite aller à la rencontre des habitants lors de réunions publiques.

L'occasion de permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes pour le Pays Voironnais de demain et ainsi construire un projet opérationnel et proche des besoins de ceux qui vivent le territoire au quotidien.

Ces rencontres sont libres, gratuites et ouvertes à tous. La prochaine et dernière date de rencontre est :

Le 18 juin à 20h
salle Marcelle Boudias à Voiron



A VOS AGENDAS !



Juillet

Dimanche 7
Concert à la stabule
 de Maud, Cédric et Damien
 À partir de 18h

Juin

Dimanche 16
Sou des Ecoles
 Rando du Hibou

Dimanche 23
Foyer Sully
 Concours pétanque
 À partir de 9h
Le REPÈRE
 Fête de la musique
 À partir de 16h30

Août

Samedi 31
Rallye de Chartreuse

Septembre

Dimanche 1er
Rallye de Chartreuse

Lundi 2
Rentrée scolaire

Vendredi 6
Forum des associations
 18h –salle des fêtes de
 Saint-Etienne de Crossey

Samedi 21 et
Dimanche 22
Foire aux Chèvres

St Etienne de Crossey

Juin

Vendredi 7 et samedi 8
20 ans MPT - deux spectacles
 et deux soirées dansantes
 20h - Salle des fêtes

Vendredi 7
Soirée d'échanges et d'informations - Collectif citoyens -
 20h30 - Salle du conseil

Vendredi 14
Représentations des activités périscolaires
 18h30 - Salle des fêtes

Dimanche 16
Théâtre – deux pièces par les Pommes Noisettes et les Pommes Dauphines Juniors –
 11h – Salle des fêtes

Samedi 22
Inscriptions MPT -
 09h - 12h (lieu à préciser ultérieurement)

Vendredi 28
Les Estivales
 « Nouvelle formule »
 16h30 - 21h30

Juillet

Samedi 6
Feu de la Saint Jean
 19h30 - Hameau de Paris

Septembre

Vendredi 6
Forum des associations
 18h –salle des fêtes



*Nous vous
 souhaitons de passer
 un bel été !*

HORAIRES* D'ÉTÉ

DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
La Buisse	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30					
Coublevie	13h30 à 18h30					
Moirans Tullins Le Pin St-Nicolas de Macherin	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	8h30 à 12h et 13h à 18h
Rives Montferrat	Fermé	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	13h30 à 18h30	

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°131

Directeur de Publication :
 Pierre DURAND

Tirage : 480 exemplaires
 Conception, impression :

Mairie de Saint-Aupre

Trimestriel, Dépôt Légal : à parution

Comité de rédaction : Julie Billion-Grand, Thérèse Riondet,
 Pierre Galland, Véronique Bally, Allan Irvine,
 Nadia Jarrige, Philippe Schneider



Pour connaître
 la Pharmacie
 de garde
 la plus proche

www.servigardes.fr

0825 74 20 30 (0.15€ la minute)

Pour connaître le médecin de garde **appeler le 15**

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi : 16H00 - 19H00

Mardi : 13H30 - 17H45

Jeudi : 13H30 - 17H45

Tél. : 04 76 06 01 06

Adresse : 72 route du Champmoraz - 38960 Saint-Aupre

Email : accueil@st-aupre.fr